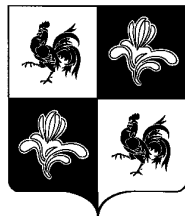


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



1^{er} novembre 2010

SESSION ORDINAIRE 2010-2011

PROJET DE DECRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2011**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexé au décret.....	13

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011

LE COLLEGE

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1^{er} Dispositions générales

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2011, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Crédits non dissociés	355.373	355.373
Crédits dissociés	1.735	1.061
TOTAUX	357.108	356.434

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'ar-

ticle 1^{er}, 1^o, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSOON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.200.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire. (25.00.12.03)

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Article 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.10.33.04.

Article 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 21.0.11.08, 21.00.61.35, 22.32.11.01, 22.50.61.35, 22.50.61.36, 22.50.61.37, 23.50.61.35, 24.00.61.35, 25.00.11.04, 28.00.61.35, 29.02.11.01, 29.02.61.35, 29.03.11.01, 29.03.11.02, 29.03.11.04, 29.03.11.07, 29.03.11.08, 29.03.61.35 et 30.02.61.35 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Article 6

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991. Le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décréteil de la Commission communautaire française.

Article 7

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand (ACS) » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décréteil de la Commission communautaire française.

Article 8

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, et pour la mise en oeuvre éventuelle des emprunts prévus à l'article 15 du présent décret, le Collège est autorisé à procéder à des redistributions à partir des divisions 21,24,29 et 30 programme 0 – activité 2 vers les allocations de base 27.08.21.11 et 27.08.91.11 en vue de rembourser les emprunts conclus pour les dits-travaux.

Article 9

Par dérogation à l'article 40, § 1^{er}, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Article 10

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 11

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

- 25.00.21.11 Leasing financier de bus scolaires (intérêts)
- 25.00.91.11 Leasing financier de bus scolaires (amortissements)
- 27.01.43.03 Dotation à la Société d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 27.07.21.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)
- 27.07.91.11 Dettes bâtiment Rue des Palais (amortissements)

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

- 07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge
- 21.00.11.05 Frais liés au personnel (cotisations pour la tutelle médicale et la prime syndicale, titres-repas, abonnements STIB, SNCB ...)
- 21.00.11.10 Primes de responsabilisation
- 21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
- 21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (frais bancaires, intérêts débiteurs)
- 21.10.21.01 Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs
- 21.10.41.01 Remboursement de la dotation
- 25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales ...)
- 29.03.11.05 Frais liés au personnel (titres-repas...).

Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :

- 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
- 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel du Cabinet

peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au

régime de la TVA imputées aux allocations de base :

- 21.00.12.04 Frais de formation du personnel (Commission d'évaluation de l'acquis, honoraires des formateurs)
- 21.00.12.11 Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs, Commission des stages)
- 22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)
- 22.20.12.02 Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts – Secteur de l'insertion sociale)
- 23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)
- 24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
- 29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement – jury d'examen, conférences, leçons didactiques).

La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :

- 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- 22.33.41.03 Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées
- 22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment – Personnes handicapées
- 22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiment – Cohésion sociale

22.50.61.37	Dotation au SGS Bâtiment – Action sociale	apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :
23.50.61.35	Dotation au SGS Bâtiment	01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège
24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiment	02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
26.20.41.31	Dotation au SGS – Formation PME	03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
26.30.43.05	Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels) – IBFFP	04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
26.30.43.06	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics – IBFFP	05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
28.00.61.35	Dotations au SGS Bâtiment	07.00.01.01 Provisions pour sorties de charge
29.02.61.35	Dotations au SGS Bâtiment	21.00.01.03 Dépenses de toute nature relative à l'accord Non-marchand
29.03.61.35	Dotations au SGS Bâtiment	21.00.11.03 Rémunération du personnel statutaire
30.02.61.35	Dotations au SGS Bâtiment	21.00.01.08 Accord intrafrancophone non-marchand
	peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.	21.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel
	La 1 ^e tranche des subventions octroyées sur les allocations de base suivantes peut être payée selon la procédure des dépenses fixes :	21.00.11.05 Frais liés au personnel
26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	21.00.11.08 Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-Commission française de la Culture (ex-CFC)
26.10.45.24	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence Francophone pour l'éducation et formation tout le long de la vie	21.00.11.09 Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant
26.10.45.25	Contribution financière de la CCF au « Service francophone des métiers et qualifications ».	21.00.11.10 Primes de responsabilisation
26.20.41.03	Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises.	21.00.11.11 Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
		21.00.11.20 Dépenses relatives aux pensions des agents ex-Province de Brabant admis à la retraite avant le 1 ^{er} janvier 1995
		21.00.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
		21.00.12.01 Dépenses liées aux frais de parcours
		21.00.12.03 Frais de gestion du personnel
		21.00.12.04 Frais de formation du personnel
		21.00.12.05 Frais liés à l'informatisation de l'administration

Article 12

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être

21.00.12.09 Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonctionnement	22.20.33.09 Subventions pour « lissage » en matière de contrat communaux de cohésion sociale
21.00.12.11 Frais de fonctionnement (y compris les jetons de présence)	22.20.43.05 Cofinancement du FIPI – communal
21.00.12.13 Frais de location simple (leasing opérationnel)	22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
21.00.12.15 Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal
21.00.74.01 Dépenses patrimoniales	22.32.11.01 Rémunération du personnel de l'Etoile Polaire
21.00.74.02 Achat de matériel informatique et bureautique	22.40.33.12 Subventions aux services agréés d'aide aux familles
22.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (action sociale)	22.40.33.13 Subventions aux centres de planning familial (PMF)
22.10.12.02 Promotion, publication, diffusion (action sociale)	22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux
22.10.33.03 Subventions aux Centres de Service social et d'action sociale globale	23.10.12.01 Prestations de tiers, frais d'études, colloques, frais de missions (déplacements, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (santé)
22.10.33.04 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	23.10.33.11 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	23.20.33.04 Subventions aux services de santé mentale
22.10.33.06 Subvention aux maisons d'accueil	23.20.33.05 Subventions aux centres de télé-accueil
22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux justiciables	23.20.33.06 Subventions au service intégré de soins à domicile
22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	23.20.33.08 Subventions aux centres de soins de jour
22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	23.20.33.09 Subventions aux associations en matière de soins palliatifs
22.20.33.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	23.20.33.10 Subventions aux centres de coordination
22.20.33.08 Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale	23.20.33.15 Subventions aux Associations de santé intégrée
	23.20.33.16 Subvention aux services actifs en matière de toxicomanie

23.20.33.18 Subventions aux réseaux et partenariats d'actions en santé	29.03.11.06 Quotes-parts dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant
24.00.12.01 Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Tourisme)	29.03.11.07 Rémunération du personnel non enseignant hors Haute école
24.00.12.02 Promotion, publication, diffusion (Tourisme)	29.03.11.08 Rémunération du personnel non enseignant de la Haute école
25.00.11.04 Rémunération du personnel d'accompagnement (Transports scolaires)	29.03.11.21 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel
25.00.12.03 Frais de transport (Transports scolaires)	29.03.12.10 Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires
25.00.12.11 Dépenses de toute nature relatives aux Transports scolaires	29.03.12.11 Dépenses de fonctionnement des écoles de la COCOF, hors Haute-Ecole.
25.00.12.13 Frais de location simple de bus	29.03.12.12 Frais de gestion du personnel
26.10.33.02 Décret ISP : OISP agréées – financement de l'équipe de base	30.00.01.02 Frais liés à l'immeuble à Paris
26.10.33.04 Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	30.00.12.00 Frais de mission et de réception des membres du Collège et des membres de cabinet
26.10.41.04 Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	30.00.12.01 Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques (Relations Internationales)
26.20.11.01 Rémunération du personnel du service à gestion séparée – Service Formation PME	30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)
27.01.12.11 Frais de fonctionnement (bâtiments scolaires)	30.00.33.02 Actions francophonie
29.02.11.01 Rémunération du personnel Complexe sportif	30.01.12.01 Promotion, publication, diffusion (Politique générale)
29.02.12.11 Dépense de fonctionnement Complexe sportif	30.01.33.01 Subventions de politique générale.
29.03.11.01 Rémunération du personnel enseignant hors Haute Ecole	
29.03.11.02 Rémunération du personnel enseignant Haute Ecole	
29.03.11.04 Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	
29.03.11.05 Frais liés au personnel	

Article 13

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.00.01.03 Dépenses de toute nature relatives à l'accord non-marchand
21.00.01.04 Dépenses relatives à l'embauche compensatoire
21.00.01.05 Accord non marchand (ACS)

21.00.01.07 Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	22.20.33.08 Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale
21.00.01.08 Dépenses relatives à l'accord intrafrancophone non marchand	22.20.33.09 Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale
21.00.33.01 Dotation au Service social	22.20.33.10 Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants
21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments	22.20.43.05 Cofinancement du FIPI – communal
22.10.33.01 Subventions à des organismes d'aide sociale	22.20.52.01 Subventions pour infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
22.10.33.04 Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement de placement et de location d'un appareil téléphonique	22.20.63.01 Subventions pour infrastructure dans le cadre du cofinancement du FIPI communal
22.10.33.05 Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	22.32.41.31 Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire
22.10.33.07 Subventions aux services d'aide aux justiciables	22.33.41.03 Dotation au SGS – Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)
22.10.33.08 Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22.40.33.14 Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
22.10.33.11 Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	22.40.33.15 Centre de formation d'aides familiaux
22.10.53.01 Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale	22.40.33.16 Subvention aux Services Espace – Rencontres
22.20.00.01 Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22.40.33.17 Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge
22.20.33.02 Subvention pour le centre régional pour le développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes	22.40.33.18 Subventions au service d'aide aux personnes âgées maltraitées
22.20.33.03 Cofinancement du FIPI associatif	22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées
22.20.33.04 Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiments – Cohésion Sociale
22.20.33.05 Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »	22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiments – Action Sociale
22.20.33.06 Subventions au Centre Régional d'appui	22.50.63.24 Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades
22.20.33.07 Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	23.10.33.01 Subventions pour recherches dans le domaine de la santé

23.10.33.06	Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
23.10.33.11	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.10.33.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle
23.10.33.13	Subventions pour des initiatives en matière de santé	26.10.33.07	Subventions à la FeBISP
23.10.33.14	Subventions pour des initiatives en matière de promotion de Santé	26.10.33.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés
23.10.41.01	Coopération avec l' Etat fédéral et/ou entités fédérées	26.10.33.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.20.33.06	Subvention au service intégré de soins à domicile	26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de jours	26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance
23.20.33.18	Subventions aux réseaux et partenariats d'acteur en santé	26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
23.50.61.35	Dotations au SGS Bâtiments	26.10.45.24	Contribution de la Commission communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
24.00.01.01	Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-2016	26.10.45.25	Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des Métiers et des Qualifications
24.00.33.02	Subventions aux associations actives en matière de tourisme	26.20.33.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes
24.00.52.03	Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	26.20.41.03	Subside de fonctionnement à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
24.00.52.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur privé)	26.20.41.31	Dotations au SGS – Service Formation PME
24.00.53.01	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes	26.30.43.05	Subventions à l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de formation ...
24.00.61.35	Dotations au SGS Bâtiments	26.30.43.06	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés
24.00.63.04	Subventions d'équipements touristiques (secteur public)		
26.10.01.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique		
26.10.33.01	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE à des actions d'insertion professionnelle		
26.10.33.03	Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture		

- 27.01.43.03 Dotation de la Société publique d'Administration des Bâtiments scolaires bruxellois
- 27.06.43.23 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)
- 27.06.63.22 Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)
- 28.00.52.02 Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 1^{er} avril 1977)
- 28.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 29.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 29.03.01.01 Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant
- 29.03.33.01 Création d'un Centre de technologies avancées
- 29.03.43.05 Subventions de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère
- 29.03.61.35 Dotation au SGS Bâtiments
- 30.00.33.01 Subventions aux associations (Relations internationales)
- 30.00.33.02 Actions francophonie
- 30.00.45.01 Transfert au CGRI
- 30.01.33.01 Subventions de politique générale
- 30.01.4101 Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant
- 30.02.61.35 Dotation au SGS Bâtiments.

Article 14

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;

- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Article 15

Le Collège est autorisé à couvrir par des emprunts le financement des dépenses budgétaires relatives à des investissements de nature immobilière en matière d'enseignement pour un montant maximum 2 millions d'Euros en 2011.

CHAPITRE II
Services à gestion séparée

Article 16

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées – pour l'année budgétaire 2011 annexé au présent décret.

Article 17

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2011 annexé au présent décret.

Article 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2011 annexé au présent décret.

Article 19

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2011 annexé au présent décret.

CHAPITRE III
Organisme d'intérêt public

Article 20

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2011.

Article 21

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Christos DOULKERIDIS

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE C.DOULKERIDIS										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd	269	5		274	285
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	43	-15		28	13
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	7	10		17	27
Totaux pour le programme 0					cnd	319	0	0	319	325
Totaux pour la division organique 1					cnd	319	0	0	319	325
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH.Picqué										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	143			143	146
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	28			28	28
Depenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	18			18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	189	0	0	189	192
Totaux pour la division organique 2					cnd	189	0	0	189	192
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B.CEREXHE										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	151			151	154
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	25			25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	13			13	13
Totaux pour le programme 0					cnd	189	0	0	189	192
Totaux pour la division organique 3					cnd	189	0	0	189	192
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.HUYTEBROECK										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	151	5		156	154
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	25			25	25
Depenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	18	-5		13	18
Totaux pour le programme 0					cnd	194	0	0	194	197
Totaux pour la division organique 4					cnd	194	0	0	194	197
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Kir										
Prog. 0 : .										
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd	186			186	190
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd	24			24	24
Depenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	4			4	4
Totaux pour le programme 0					cnd	214	0	0	214	218
Totaux pour la division organique 5					cnd	214	0	0	214	218
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.										
Prog. 0 : .										
Dotation a l'Assemblee	6	0	0	01.01	cnd	387		3500	3.887	0
Totaux pour le programme 0					cnd	387	0	3500	3.887	0
Totaux pour la division organique 6					cnd	387	0	3500	3.887	0
Division 07 CABINETS										
Prog. 0 : Provisions pour sortie de charge										
Provisions pour Sortie de charge	7	0	0	01.01	cnd	0			0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 7					cnd	0	0	0	0	0

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Division 21: ADMINISTRATION										
Prog. 0 : SUBSISTANCE										
Depenses de toute nature relative a l'accord non marchand	21	0	0	01.03	cnd	120			120	124
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	ce	2.428		12	2.440	0
					co	2.405		-65	2.340	244
Accord non-marchand (ACS)	21	0	0	01.05	cnd	600			600	600
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	ce	100		-10	90	130
					co	70		-50	20	100
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.07	cnd	1.187			1.187	3.953
Dépenses relatives à l'accord intrafrancophone non marchand	21	0	0	01.08	cnd			1010	1.010	1.010
Remunerations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	14.163		-100	14.063	16.398
Remunerations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	2.421	-81	-300	2.040	3.100
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05	cnd	771		4	775	800
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.	21	0	0	11.08	cnd	1.494		-121	1.373	1.430
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	cnd	3.095		-26	3.069	3.209
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd	2			2	2
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	124			124	124
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	0			0	468
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	30		-20	10	30
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	38			38	38
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	586		-4	582	600
Frais de formation du personnel	21	0	0	12.04	cnd	112			112	112
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	884			884	704
Application général e-sub	21	0	0	12.06	ce					342
					co					114
Application Infobud	21	0	0	12.07	ce					300
					co					100
Missions du Service interne de Prevention et de Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	0	0	12.09	cnd	127			127	127
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1.368			1.368	1.368
Frais de location simple (leasing operationnel)	21	0	0	12.13	cnd	86			86	86
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	40		-20	20	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd	40		-40	0	40
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd	652	81		733	752
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	cnd	744			744	812
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	87		-37	50	87
Achat de materiel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	100			100	100
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	cnd	18			18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	28.889	0	346	29.235	36.132
					co	2.475		-115	2.360	558
					ce	2.528	0	2	2.530	772
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE										
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et des arretes et conventions y relatifs	21	1	0	21.01	cnd	0		23	23	0
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01	cnd	0		75	75	0
Totaux pour le programme 1					cnd	0	0	98	98	0
Totaux pour la division organique 21					cnd	28.889	0	444	29.333	36.132
					co	2.475	0	-115	2.360	558
					ce	2.528	0	2	2.530	772

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Division 22 AIDE AUX PERSONNES										
Prog. 1 : ACTION SOCIALE										
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37			37	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41			41	41
Subventions à des organismes d'aide sociale	22	1	0	33.01	cnd	468	120		588	468
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2.848	-30		2.818	2.934
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	22	1	0	33.04	cnd	115			115	118
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42			42	42
Subventions aux centres d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	9.092	-90		9.002	9.515
Subventions aux services d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	941			941	970
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd	30			30	30
Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	22	1	0	33.11	cnd	78			78	80
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135			135	135
Totaux pour le programme 1					cnd	13.827	0	0	13.827	14.370
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES										
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	cnd caa	990		-7 3	983 3	890
Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd	99		-29	70	99
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22	2	0	33.02	cnd	796			796	814
Cofinancement du Fipi Associatif	22	2	0	33.03	cnd	97			97	97
Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04	cnd	250			250	413
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05	cnd	154			154	154
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	cnd	224			224	229
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	cnd caa	1.505		-5 5	1.500 5	1.538
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	cnd	6.020			6.020	6.152
Subventions pour "Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	cnd	463			463	573
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	22	2	0	33.10	cnd	0			0	0
Co-financement du Fipi communal	22	2	0	43.05	cnd	466		4	470	466
Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	22	2	0	52.01	cnd	78		-18	60	78
Subventions pour infrastructures dans le cadre du co-financement du FIPI communal	22	2	0	63.01	cnd	0			0	0
Totaux pour le programme 2					cnd caa	11.142	0	-55 8	11.087 8	11.503
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES										
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPARÉE CENTRE ÉTOILE POLAIRE										
Remunération du personnel de l'Etoile polaire	22	3	2	11.01	cnd	821			821	837
Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22	3	2	41.31	cnd caa	883			883	899
Totaux pour l'activité 2					cnd caa	1.704	0	0 103	1.704 103	1.736

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPARÉE SBFPH.										
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.02	cnd	116			116	0
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.03	ce					348
					co					116
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	cnd	114.247		3.503	117.750	122.546
Totaux pour l'activité 3					cnd	114.363	0	3.503	117.866	122.546
					ce					348
					co					116
Totaux pour le programme 3					cnd	116.067	0	3.503	119.570	124.282
					ce					348
					co					116
					caa			103	103	
Prog. 4 : FAMILLE										
Subventions aux services agréés d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd	25.311			25.311	25.818
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13	cnd	6.273	-50		6.223	6.612
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	151		-1	150	154
Centres de formations d'aides familiaux	22	4	0	33.15	cnd	273			273	275
Subventions aux services Espaces-Rencontres	22	4	0	33.16	cnd	347			347	358
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd	301	50		351	301
					caa			1	1	
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	22	4	0	33.18	cnd	50			50	52
Totaux pour le programme 4					cnd	32.706	0	-1	32.705	33.570
					caa			1	1	
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES										
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	2			2	0
Dotation au SGS Bâtiments -Personnes Handicapés	22	5	0	61.35	cnd	1.151		-611	540	1.151
Dotation au SGS Bâtiments - Cohésion Sociale	22	5	0	61.36	cnd	0			0	0
Dotation au SGS Bâtiments - Action Sociale	22	5	0	61.37	cnd	1.382	-15		1.367	1.382
Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd	13			13	13
Totaux pour le programme 5					cnd	2.548	-15	-611	1.922	2.546
Totaux pour la division organique 22					cnd	176.290	-15	2.836	179.111	186.271
					ce					348
					co					116
					caa			112	112	0
Division 23 SANTE										
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE										
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	23	1	0	12.01	cnd	61			61	61
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	68			68	68
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12			12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd	58		-4	54	83
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd	76			76	76
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	cnd	89			89	89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	cnd	824			824	804
Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé	23	1	0	33.14	cnd	105		4	109	105
Cooperations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd	22			22	22
Totaux pour le programme 1					cnd	1.315	0	0	1.315	1.320

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES										
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0	33.04	cnd	13.488	-300		13.188	13.893
Subventions aux centres de tele-accueil	23	2	0	33.05	cnd	759			759	782
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	50			50	50
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08	cnd	29			29	29
Subventions aux associations en matiere de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	1.040		88	1.128	1.072
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	cnd	1.396		-40	1.356	1.439
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15	cnd	2.906		-28	2.878	3.060
Subventions aux services actifs en matiere de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	4.268		-20	4.248	4.397
Subventions aux services de promotion et de developpement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd	157	300		457	182
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18	cnd	616			616	634
Totaux pour le programme 2					cnd	24.709	0	0	24.709	25.538
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES										
Dotation au SGS Bâtiments	23	5	0	61.35	cnd	474			474	474
Totaux pour le programme 5					cnd	474	0	0	474	474
Totaux pour la division organique 23					cnd	26.498	0	0	26.498	27.332
Division 24 TOURISME										
Prog. 0 : .										
Mise en oeuvre du PLAN TOURISME 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	500	-500		0	750
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements, sejours,...) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	24	0	0	12.01	cnd	36		-16	20	36
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	102	-10	-12	80	102
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	ce	22			22	67
					co	39			39	39
Subventions aux associations actives en matiere de tourisme	24	0	0	33.02	cnd	1.432	500	170	2.102	1.312
Subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme	24	0	0	33.03	cnd	4.606	-556		4.050	4.606
Subvention à l'office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises.	24	0	0	33.04	cnd	0	556		556	0
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur prive)	24	0	0	52.03	ce	400	-43		357	400
					co	150	34		184	150
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52.04	ce	70			70	0
					co	70	-69		1	0
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotels	24	0	0	53.01	cnd	20	10		30	20
Dotation au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	183			183	183
Subventions d'equipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	ce	0			0	0
					co	0			0	0
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	ce	6	43		49	0
					co	18	35		53	9
Totaux pour le programme 0					cnd	6.879	0	142	7.021	7.009
					co	277	0	0	277	198
					ce	498	0	0	498	467
Totaux pour la division organique 24					cnd	6.879	0	142	7.021	7.009
					co	277	0	0	277	198
					ce	498	0	0	498	467

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
BUDGET 2010 Décret (en milliers)										
Division 25 TRANSPORT SCOLAIRE										
Prog. 0 : .										
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1.919			1.919	2.016
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	7.053		-43	7.010	7.128
Depenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	171		-5	166	171
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd	99		-18	81	99
Leasing financier de Bus scolaires (Intérêts)	25	0	0	21.11	cnd	0			0	0
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	cnd	0			0	0
Leasing financier de bus scolaires - (Amortissements)	25	0	0	91.11	cnd	0			0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	9.242	0	-66	9.176	9.414
Totaux pour la division organique 25					cnd	9.242	0	-66	9.176	9.414
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE										
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	500			500	743
Prestations de tiers, frais de missions(deplacement, sejours...)des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration.	26	1	0	12.01	cnd	6			6	6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0	12.02	cnd	25			25	25
Intervention dans la mise en oeuvre et l'evaluation et de la communication des programmes europeens des objectifs "Convergence" et "Compétitivité et emploi" du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce co	0 10			0 10	0 41
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE a des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd	86			86	86
Décret ISP:OISP agréés: financement de l'équipe de base	26	1	0	33.02	cnd	5.464		70	5.534	5.702
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26	1	0	33.03	cnd	18			18	18
Initiatives de formation pour appointes et salariées horsIBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale.	26	1	0	33.04	cnd	4			4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.06	cnd	32		-16	16	32
Subventions a la FEBISP	26	1	0	33.07	cnd	64		4	68	64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés.	26	1	0	33.08	cnd	191			191	196
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle	26	1	0	33.09	cnd	1.079		-122	957	1.148
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socio-professionnelle.	26	1	0	33.11	cnd	30		-12	18	30
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64			64	64
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	110			110	110
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie	26	1	0	45.24	cnd	16			16	16
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications	26	1	0	45.25	cnd	0		71	71	0
Totaux pour le programme 1					cnd co ce	7.689 10 0	0 0 0	-5 0 0	7.684 10 0	8.244 41 0

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES										
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	1.794		-42	1.752	0
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	cnd	149			149	206
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	49			49	49
Dotation SGS (service Formation PME)	26	2	0	41.31	cnd	7.889		52	7.941	8.098
Préfinancement "Fonds social européen" pour le SFPME	26	2	0	85.50	cnd	0			0	0
Totaux pour le programme 2					cnd	9.881	0	10	9.891	8.353
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE										
Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire(y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05	cnd	26.392			26.392	28.003
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics.	26	3	0	43.06	cnd	2.420			2.420	2.420
Totaux pour le programme 3					cnd	28.812	0	0	28.812	30.423
Totaux pour la division organique 26					cnd	46.382	0	5	46.387	47.020
					co	10	0	0	10	41
					ce	0	0	0	0	0
Division 27 DETTE										
Prog. 0 : .										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES										
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	119			119	119
Dotation à la Spabs	27	0	1	43.03	cnd	1.485		850	2.335	0
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.604	0	850	2.454	119
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux										
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	cnd	28			28	24
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	cnd	76			76	79
Totaux pour l'activité 6					cnd	104	0	0	104	103
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42										
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0	7	21.11	cnd	1.023			1.023	985
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	cnd	676			676	713
Totaux pour l'activité 7					cnd	1.699	0	0	1.699	1.698
Act. 8 : Dette Bâtiment Enseignement										
Dettes Bâtiment Enseignement (intérêts)	27	0	8	21.11	cnd					0
Dettes Bâtiment Enseignement (amortissements)	27	0	8	91.11	cnd					0
Totaux pour l'activité 8										0
Totaux pour le programme 0					cnd	3.407	0	850	4.257	1.920
Totaux pour la division organique 27					cnd	3.407	0	850	4.257	1.920

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS										
Prog. 0 : .										
Investissement en matiere d'infrastructures sportives privees(A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	ce	148			148	148
					co	148			148	148
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	cnd	97	15		112	80
Totaux pour le programme 0					cnd	97	15	0	112	80
					co	148	0	0	148	148
					ce	148	0	0	148	148
Totaux pour la division organique 28					cnd	97	15	0	112	80
					co	148	0	0	148	148
					ce	148	0	0	148	148
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT										
Prog. 0 : .										
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF										
Remuneration du personnel.	29	0	2	11.01	cnd	1.093		-93	1.000	1.125
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	332			332	332
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35	cnd	602		-502	100	602
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02	cnd	15			15	15
Totaux pour l'activité 2					cnd	2.042	0	-595	1.447	2.074
Act. 3 : ENSEIGNEMENT										
Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant	29	0	3	01.01	cnd					150
Remuneration du personnel enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	14.668		-825	13.843	3.488
Remuneration du personnel enseignant de la Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd	2.245		-200	2.045	80
Remuneration des animateurs et coordonateurs des activites parascolaires.	29	0	3	11.04	cnd	31		-15	16	31
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05	cnd	430			430	432
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd	200		525	725	200
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole	29	0	3	11.07	cnd					11.287
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole	29	0	3	11.08	cnd					2.151
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard du personnel	29	0	3	11.21	cnd	10			10	6
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	cnd	10		-2	8	10
Depenses des subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	ce	0			0	0
					co	0			0	0
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	7	2		9	7
Depenses de fonctionnement des ecoles de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	6.339		450	6.789	6.789
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181			181	181
Création d'un centre de technologies avancées	29	0	3	33.01	cnd	125			125	40
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	cnd	641			641	691
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	8.143		-2865	5.278	8.444
Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission communautaire francaise, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	cnd	816		-150	666	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	cnd	201			201	201
Achat de biens meubles durables pour les activites parascolaires.	29	0	3	74.03	cnd	10	-2		8	10
Totaux pour l'activité 3					cnd	34.057	0	-3.082	30.975	35.014
					co	0	0	0	0	0
					ce	0	0	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	36.099	0	-3.677	32.422	37.088
					co	0	0	0	0	0
					ce	0	0	0	0	0
Totaux pour la division organique 29					cnd	36.099	0	-3.677	32.422	37.088
					co	0	0	0	0	0
					ce	0	0	0	0	0

Budget Décret initial 2011

BUDGET 2010 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	init. 2010	Arr.redis	Ajusté +/-	Ajusté 2010	Initial 2011
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE										
Prog. 0 :										
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES										
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	cnd	102		-102	0	0
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35			35	35
Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	24			24	24
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20			20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	91			91	41
Actions francophonie	30	0	0	33.02	cnd					50
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232			232	232
Remboursement subside fédéral "Annoncer la couleur"	30	0	0	45.40	cnd	0			0	0
Totaux pour l'activité 0					cnd	504	0	-102	402	402
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE										
Tableau de bord	30	0	1	01.01	cnd	15			15	15
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd	103			103	103
Subventions de politique générale	30	0	1	33.01	cnd	200			200	325
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01	cnd	3			3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060			1.060	1.060
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.381	0	0	1.381	1.506
Act. 2 : Infrastructures CIVA										
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	264			264	75
Totaux pour l'activité 2					cnd	264	0	0	264	75
Totaux pour le programme 0					cnd	2.149	0	-102	2.047	1.983
Totaux pour la division organique 30					cnd	2.149	0	-102	2.047	1.983
Totaux pour le budget					cnd	337.424	0	3.932	341.356	355.373
					co	2.910	0	-115	2.795	1.061
					ce	3.174	0	2	3.176	1.735
					caa	0	0	112	112	0

Annexes

SGS Bâtiments

en milliers d'euros

ADMINISTRATION		SGS Bâtiments						
DEPENSES		RECETTES			DEPENSES			
INITIAL		INITIAL			INITIAL			
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO
11.11.61.35	671	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	671	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	410	671
21.00.61.35	812	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	812	6.21.00.01	Dépenses-frais de gestion bâtiments administratifs	680	680
					6.21.00.02	Dépenses- bâtiments administratifs	150	132
22.50.61.35 Handicapés	1.151	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.151	6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.151	1.151
					6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur public)		
22.50.61.36 (Cohésion Sociale)		7.22.50.02	Dotation au SGS Bâtiments		6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales		
22.50.61.37 (Action sociale)	1.382	7.22.50.03	Dotation au SGS Bâtiments	1.382	6.22.50.01	Dépenses- Subvention infra.sociales (secteur privé)	705	705
					6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales (secteur public)	677	677
					6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales en Action Sociale		
23.50.61.35	474	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	474	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	474
24.00.61.35	183	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	183	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	58	58
					6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	175	125
28.00.61.35	80	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	80	6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	65	80
29.02.61.35	602	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	602	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d' Anderlecht	715	602
29.03.61.35	8.444	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	8.444	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	5.840	8.444
30.02.61.35	75	7.30.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	75	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	80	75
	13.874			13.874			11.206	13.874

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2011 : RECETTES

		2010 Initial	2010 Ajusté	2011 Initial
7.01.00	Prestations individuelles	3.000,00	3.000,00	3.000,00
7.02.00	Prestations collectives	1.360.000,00	1.627.000,00	619.000,00
7.03.00	Initiatives	2.000,00	12.000,00	2.000,00
7.04.00	Accords de coopération	0,00	0,00	0,00
7.07.00	Dotation	114.247.000,00	117.750.000,00	122.546.000,00
7.08.00	Fonds social européen	375.000,00	436.000,00	315.000,00
7.09.00	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
7.10.00	Autres produits	10.000,00	1.000,00	5.000,00
	TOTAL DES RECETTES (en euros)	115.997.000,00	119.829.000,00	123.490.000,00

BUDGET DU S.B.F.P.H. : INITIAL 2011 : DEPENSES

			2010 Initial	2010 Ajusté	2011 Initial
I	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	CO	3.509.000,00	3.628.000,00	2.210.000,00
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	CO	1.000,00	1.000,00	1.000,00
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	CO	5.000,00	10.000,00	5.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	CO	207.000,00	220.000,00	207.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	CO	1.490.000,00	1.477.000,00	1.640.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	CO	1.677.000,00	1.672.000,00	228.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	CO	129.000,00	248.000,00	129.000,00
II	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	CO	110.872.000,00	114.609.000,00	118.197.000,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	CO	332.000,00	332.000,00	310.000,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	CO	25.000,00	25.000,00	25.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	CO	4.837.000,00	4.647.000,00	5.177.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	CO	171.000,00	140.000,00	176.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	CO	24.745.000,00	24.325.000,00	24.981.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	CO	424.000,00	424.000,00	424.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	CO	79.287.000,00	83.755.000,00	85.454.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	CO	571.000,00	571.000,00	687.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement Grande Dépendance	CO	100.000,00	24.000,00	100.000,00
8.02.11	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places	CO	340.000,00	340.000,00	823.000,00
8.02.12	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du Fonds de gestion du plan tandem bruxellois - Fonds Old Timer	CO	40.000,00	26.000,00	40.000,00

			2010 Initial	2010 Ajusté	2011 Initial
III	DEPENSES EN INITIATIVES	CO	1.415.000,00	1.415.000,00	1.330.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	CO	575.000,00	575.000,00	490.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subside reçus de la Loterie Nationale	CO	840.000,00	840.000,00	840.000,00
IV	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	CO	0,00	0,00	0,00
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	CO	0,00	0,00	0,00
V	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	CO	192.000,00	177.000,00	144.000,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	CO	7.000,00	0,00	7.000,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	CO	10.000,00	6.000,00	10.000,00
8.05.03	Frais de mission SGS	CO	2.000,00	2.000,00	2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	CO	8.000,00	8.000,00	8.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	CO	60.000,00	60.000,00	60.000,00
8.05.06	Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	CO	100.000,00	100.000,00	52.000,00
8.05.09	Frais bancaires	CO	5.000,00	1.000,00	5.000,00
VI	TRANSFERT DE REVENUS	CO	6.000,00	0,00	6.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	CO	6.000,00	0,00	6.000,00
XIII	DEPENSES RELATIVES AUX PROJETS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN	CO	0,00	0,00	1.603.000,00
8.08.01	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen X009400 dans l'emploi ordinaire	CO	0,00	0,00	1.314.000,00
8.08.02	Dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen X0065300 dans les ETA	CO	0,00	0,00	289.000,00
IX	ANNULATION DE CREANCES	CO	3.000,00	0,00	0,00
8.09.09	Annulation de créances	CO	3.000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	CO	115.997.000,00	119.829.000,00	123.490.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : BUDGET 2011 : RECETTES

		2010 Initial	2010 Ajusté	2011 Initial
9.01	DOTATION COCOF	883.000,00	986.000,00	899.000,00
9.01.00	Dotation COCOF pour le CRF et le SA	883.000,00	986.000,00	899.000,00
9.02	RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	212.000,00	212.000,00	230.000,00
9.02.01	Recettes prestations forfaitaires du CRF	212.000,00	212.000,00	230.000,00
9.07	AUTRES RECETTES	61.000,00	61.000,00	42.000,00
9.07.01	Autres recettes du CRF	60.000,00	60.000,00	40.000,00
9.07.02	Recettes du SA	1.000,00	1.000,00	2.000,00
9.09	UTILISATION DU FONDS DE RESERVE	0,00	0,00	0,00
9.09.00	Utilisation du Fonds de Réserve	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES (en euros)		1.156.000,00	1.259.000,00	1.171.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE : BUDGET 2011 : DEPENSES

			2010 Initial	2010 ajusté	2011 Initial
8.01	DEPENSES DU PERSONNEL	CO	841.000,00	944.000,00	857.000,00
8.01.00	Dépenses du personnel du CRF et du SA	CO	841.000,00	944.000,00	857.000,00
8.02	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CO	135.000,00	135.000,00	139.000,00
8.02.01	Dépenses de Fonctionnement du CRF	CO	111.000,00	111.000,00	111.000,00
8.02.02	Dépenses de Fonctionnement du SA	CO	24.000,00	24.000,00	28.000,00
8.03	GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX	CO	21.000,00	21.000,00	20.000,00
8.03.01	Grosses réparations et aménagement des locaux du CRF	CO	18.000,00	18.000,00	18.000,00
8.03.02	Grosses réparations et aménagement des locaux du SA	CO	3.000,00	3.000,00	2.000,00
8.04	ACHATS PATRIMONIAUX	CO	20.000,00	20.000,00	19.000,00
8.04.01	Achats patrimoniaux du CRF	CO	15.000,00	15.000,00	15.000,00
8.04.02	Achats patrimoniaux du SA	CO	5.000,00	5.000,00	4.000,00
8.05	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	CO	138.000,00	138.000,00	25.000,00
8.05.02	Investissements immobiliers (crèche)	CO	138.000,00	138.000,00	25.000,00
8.07	REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES	CO	1.000,00	1.000,00	1.000,00
8.07.00	Remboursement de recettes indues enregistrées	CO	1.000,00	1.000,00	1.000,00
8.09	ANNULATION DE CREANCES	CO	0,00	0,00	0,00
8.09.00	Annulation de créances	CO	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES (en euros)			1.156.000,00	1.259.000,00	1.061.000,00

SFPME – BUDGET INITIAL 2011

		Ajusté 2009	Initial 2010	Ajusté 2010	Initial 2011
DEPENSES					
<i>I. Dépenses pour le fonctionnement du service</i>					
CHAPITRE 52 : Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, etc.					
521	Locaux et matériel	49	51	51	51
522	Frais de bureau	69	65	65	65
523	Promotion	6	6	6	44
525	Charges financières	0	0	0	0
526	Autres prestations et travaux par des tiers	29	44	6	50
528	Informatique	10	2	2	2
529	Divers	4	4	4	5
Total 52		167	172	134	217
<i>II. Dépenses pour la formation des indépendants</i>					
CHAPITRE 53 : Sommes dues à des tiers suite à l'exercice de sa mission statutaire					
531	Frais de personnel du centre	3.900	4.067	4.531	4.757
532	Centre - Frais de fonctionnement	2.524	2.364	1.900	1.890
533/01	Equiperment du centre	62	62	62	62
533/04	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	345	345	345	345
533/09	Rétrocession frais de constitution des dossiers	128	76	76	76
534	Frais d'infrastructure	947	906	0	0
534/01 a)	Charges immobilières du centre (capital)	0	0	619	610
534/01 b)	Charges immobilières du centre (intérêts)	0	0	287	254
534/03	Réfections immobilières	0	0	52	0
538	Consortium de validation des compétences	17	12	14	2
539	Frais exceptionnels	0	0	0	0
Total 53		7.923	7.832	7.886	7.996
CHAPITRE 54 : Fonds social européen					
540/01	Leonardo - Mobilité 2009	0	0	44	0
540/03	Objectif 3	0	0	1.648	578
540/04	COVA1	0	0	6	0
540/05	COVA2	0	0	0	0
Total 54		0	0	1.698	578
TOTAL DES DEPENSES		8.090	8.004	9.718	8.791

SFPME – BUDGET INITIAL 2011

		Ajusté 2009	Initial 2010	Ajusté 2010	Initial 2011
RECETTES					
<u>CHAPITRE 41 : Produits résultants de l'exercice de sa mission statutaire</u>					
411	Recettes fonctionnelles	0	0	0	0
412/01	Frais de constitution des dossiers (part SFPME)	66	39	39	39
412/01	Frais de constitution des dossiers (part centre)	128	76	76	76
413	Revenus financiers	0	0	0	0
414	Recettes exceptionnelles	0	0	0	0
	Total 41	194	115	115	115
<u>CHAPITRE 42 : Fonds d'origine européenne</u>					
420/01	Leonardo - Mobilité 2009	0	0	8	0
420/03	Objectif 3	0	0	0	578
420/04	COVA1	0	0	6	0
420/05	COVA2	0	0	0	0
420/06	Recettes Exceptionnelles	0	0	1.648	0
	Total 54	0	0	1.662	578
<u>CHAPITRE 45 : Intervention de la Commission communautaire française</u>					
451/01	Dotation AB 26.20.4131	7.896	7.889	7.941	8.098
	Total 45	7.896	7.889	7.941	8.098
TOTAL DES RECETTES		8.090	8.004	9.718	8.791

Bruxelles Formation - Budget Initial 2011

DEPENSES	2011	2010	2011-2010	%
Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	22.857.298,17	21.421.600,06	1.435.698,11	6,70
Approvisionnement et marchandises	182.220,00	122.712,00	59.508,00	48,49
Services et biens divers	5.610.284,72	5.259.247,48	351.037,24	6,67
<i>Loyers et charges</i>	1.189.305,00	809.687,21	379.617,79	46,88
<i>Autres locations</i>	291.718,46	271.014,00	20.704,46	7,64
<i>Entretien et réparation</i>	1.585.510,00	1.630.210,00	-44.700,00	-2,74
<i>Fournitures faites à l'Institut</i>	1.187.213,00	1.229.595,00	-42.382,00	-3,45
<i>Rétributions de tiers autres que stagiaires et partenaires</i>	1.356.538,26	1.318.741,27	37.796,99	2,87
Rétributions des stagiaires	4.319.594,46	4.241.351,20	78.243,26	1,84
Rétribution des partenaires	4.768.120,40	4.571.404,38	196.716,02	4,30
Autres charges d'exploitation et charges financières	778.458,97	857.893,61	-79.434,64	-9,26
Immobilisations incorporelles	100.307,00	100.000,00	307,00	0,31
Equipements, mobilier, matériel et cautionnements	451.992,28	450.397,00	1.595,28	0,35
	39.068.276,00	37.024.605,73	2.043.670,27	5,52

RECETTES	2011	2010	2011-2010	%
Subsides d'exploitation	37.113.423,07	34.949.648,94	2.163.774,13	6,19
<i>Subside de la COCOF AB 43.05/63.05</i>	28.003.000,00	26.392.000,00	1.611.000,00	6,10
<i>Subside de la COCOF AB 43.06</i>	2.420.000,00	2.420.000,00	0,00	0,00
<i>Subside de l'administration de la COCOF 26,10,01,01+ ACTIRIS</i>	720.000,00	220.000,00	500.000,00	227,27
<i>Bureau de l'alternance</i>	64.000,00	64.000,00	0,00	0,00
<i>Subsides du FSE</i>	4.136.973,07	4.093.218,43	43.754,64	1,07
<i>Subside primes ACS</i>	116.000,00	106.980,51	9.019,49	8,43
<i>Subside du Plan Insertion</i>	1.653.450,00	1.653.450,00	0,00	0,00
Récupérations de frais	848.375,93	948.276,91	-99.900,98	-10,54
Ventes et prestations de service de FP	1.058.151,00	622.528,00	435.623,00	69,98
Autres produits d'exploitation	48.326,00	188.615,75	-140.289,75	-74,38
Produits financiers	0,00	32.000,00	-32.000,00	-100,00
produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL RECETTES	39.068.276,00	36.741.069,60	2.327.206,40	6,33

RESULTAT BRUT	0,00	-283.536,13
Dont : amortissements d'emprunt (parmi les charges financières) devant faire l'objet d'une correction pour le passage au solde SEC	0,00	283.536,13
RESULTAT NET (solde SEC : Résultat brut + corrections)	0,00	0,00

